PROVINCE DE QUÉBEC

38^E LÉGISLATURE

1RE SESSION

QUÉBEC, LE 18 DÉCEMBRE 2007

CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR

Québec, le 18 décembre 2007

Aujourd'hui, à quinze heures dix-sept minutes, il a plu à Son Excellence le Lieutenant-gouverneur de sanctionner les projets de loi suivants:

- nº 11 Loi sur la confiscation, l'administration et l'affectation des produits et instruments d'activités illégales
- n° 45 Loi modifiant la Loi sur le Barreau et le Code des professions (titre modifié)
- n° 58 Loi modifiant la Loi sur les normes du travail relativement aux absences et aux congés

La sanction royale est apposée sur ces projets de loi par Son Excellence le Lieutenant-gouverneur.